



Peipin, le 3 avril 2023

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Groupe scolaire

04200 PEIPIN

REF : 349\_Avril 2023

Affaire suivi par Barbara GRANOTIER

Objet : Service d'accueil minium proposé

Grève du jeudi 6 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à la loi du 20 août 2008, n° 2008-780 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Madame la Directrice a bien voulu nous informer **que 5 enseignants participaient au mouvement de grève de jeudi 6 avril 2023**. Par ailleurs la majorité des animateurs périscolaire feront également grève. Suite à la réception de la notification officielle de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, je vous informe que la commune organise un service minimum.

Pour l'accueil pendant le temps scolaire, la commune envisage de mettre à disposition :

**2 personnes travaillant habituellement avec le service de la petite enfance.**

Il me paraît nécessaire de prendre en compte le droit de grève des enseignants et agents et leurs actions revendicatives tout en permettant à un minimum de parents se trouvant **dans l'impossibilité** de faire garder les enfants de pouvoir vaquer à leurs occupations professionnelles.

**Le service du périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 et celui du soir de 16h30 à 18h30 ne pourront être maintenus, aucun enfant ne pourra être accueilli pendant ces horaires.**

**Pour le repas, les enfants devront venir avec leur pique-nique, le prestataire ne livrera aucun repas ce jour-là.**

Compte tenu de l'éventail des âges des enfants (de 3 ans à 12 ans) qui pourront être acceptés et la nécessité d'une pause du personnel mobilisé sur la journée complète, **l'accueil de 24 enfants pour ce service est un maximum.**

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci d'envoyer un mail avant le mercredi 5 avril **avant 8h00** précisant si votre enfant sera présent ce jour-là à :

**barbara.granotier@peipin.fr**

**En cas de non réponse de votre part, les heures périscolaires et le repas ne pourront être décomptés et votre enfant ne pourra être accepté.**

En espérant votre compréhension pour la mise en place de ce service d'accueil dans des délais très brefs, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.



**Pour Le Maire absent,  
Le Premier Adjoint**

**Philippe SANCHEZ**